

Sujet : Re: Posidonies port de Centuri

De : RETALI Henri - DMLC/GIML <henri.retali@mer.gouv.fr>

Date : 19/07/2023 à 15:59

Pour : DUFOUR Beatrice - DDT 2B/SENAP/PNRN <beatrice.dufour@haute-corse.gouv.fr>

Copie à : OLIVIER Frederic - DDT 2B/SENAP <frederic.olivier@haute-corse.gouv.fr>, FABRE-PETON Constance - DMLC/DIR <constance.fabre-peton@mer.gouv.fr>, DMLC/GIML/PEM "(Protection" de l'Environnement Marin et Accompagnement de "Projets)" <pem.dmlc@mer.gouv.fr>

Bonjour Béatrice,

lors de la réunion du 4 juillet dernier, le maître d'ouvrage accompagné de son bureau d'études a pu apporter un certain nombre de précision sur le projet de dragage du port de Centuri. Ces précisions ont été retranscrites dans le porter à connaissance réajusté et transmis le 13 juillet.

Concernant les modalités de dragages

Il a été confirmé que seul les feuilles de Posidonies présentes des concentrations inférieures au seuil N1 seront immergée au large. Le volume estimé est de 720 m³. Dans la mesure où les techniques de dragage des matériaux proposées par le maître d'ouvrage sont correctement mises en œuvre, (distance de sécurité de 30 cm est conservée au-dessus du fond,...), cela permettra une bonne discrimination des feuilles mortes non contaminées pouvant être clapées en mer, de la matrice minérale contaminée. Dans ces conditions, l'objectif à ce qu'aucun matériaux contaminés ne soit rejeté en mer devrait être atteint.

Concernant la zone de clapage et la dispersion des éléments clapés.

La CdC a indiqué que la zone de clapage proposée par le PNM, présentait une profondeur de 600 mètres. Lors de la réunion du 4 juillet, ni la CdC, ni le PNM n'avait d'éléments sur les biocénoses présentent au niveau de la zone de clapage. Aucun inventaire des habitats présents dans cette zone n'ayant été réalisé.

Ainsi, compte tenu de la profondeur de la zone de clapage et des modalités de mise en œuvre proposées par la CdC, la dispersion des feuilles mortes en mer et dans la colonne d'eau devrait être satisfaisante ; évitant ainsi le dépôt de grande quantité sur le fond marin et tout impact sur les biocénoses.

Dans cette perspective, il est important que les modalités proposées par la CdC soient correctement mises en œuvre, à savoir :

- opération s'effectue lorsque les conditions météorologiques (vent et courant) sont favorables à la dispersion ;
- décompactage des feuilles mortes avant clapage en mer et rejet diffus sur le plan d'eau.

En outre, un signalement de l'opération de clapage auprès du CROSS Méditerranée serait utile afin d'éviter tout signalement inapproprié de pollutions en mer.

Aussi, il semble important qu'au plus tard trois mois après la date de la fin des opérations de clapage, la CdC fournisse aux services de l'État un compte rendu de chantier, comprenant :

- un descriptif des modalités de mises en œuvre de l'opération : matériel utilisé, nombre de clapage, moyen mobilisé, technique utilisée pour assurer une bonne dispersion des feuilles

mortes en mer et dans la colonne d'eau

- les difficultés éventuellement rencontrées ;

- des enregistrements vidéos ou photographique des opérations de clapage permettant notamment de visualiser la bonne dispersion des éléments à la surface de l'eau.

Sous réserve du respect des protocoles et mesures présentés dans le porter à connaissance et des prescriptions sus-mentionnées, la DMLC émet un avis favorable à cette opération.

henri

Henri RETALI

Adjoint au chef du service gestion intégrée de la mer et du littoral

Direction de la Mer et du Littoral de Corse

8 Bd Benoîte DANESI CS 60008

20411 Bastia cedex 09

Téléphone : 04 95 32 92 68 ou 06 15 88 58 95

Mail : henri.retali@mer.gouv.fr

Le 12/07/2023 à 18:42, DUFOUR Beatrice - DDT 2B/SENAP/PNRN (par centre serveur AC) a écrit :

Bonsoir,

Je vous prie de trouver ci-joint le PAC pour avis, intégrant les demandes effectuées lors de la réunion du 4 juillet.

Pourriez-vous me faire un retour avant le 20 juillet afin de pouvoir intégrer vos prescriptions dans le projet d'AP que je vous ai envoyé.

Merci d'avance et bonne soirée.

béatrice

--

Béatrice DUFOUR

Cheffe de l'unité protection de la nature
et des ressources naturelles

Service eau, nature et prévention des risques

8 boulevard Benoîte Danesi CS 60008 - 20411 BASTIA CEDEX 9

Tél : 04 20 06 70 37

www.haute-corse.gouv.fr